

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°23-50

Séance du 30 juin 2023

Date de convocation : 26/06/2023 L'an 2023, le 30 juin à 9h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 9/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 9/17

Pouvoirs : 7/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme DARIES ; M. BRUN ; Mme CABANNE ;
M. MUSSARD ; M. FLEISCH ; M. OREAL ; Mme MAUDUIT et Mme
SERRA.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON à Mme DARIES,
Mme BLET à M. BRUN ; M. PIERRE à Mme CABANNE ; M.
GARNAUD à M. OREAL ; Mme BECARD à M. FLEISCH et Mme
LEVAVASSEUR à M. MUSSARD.

Était absente excusée : Mme WANNERROY

Tome 1 - N°23-50 - OBJET : Convention entre l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire et le CCAS, relative au plan d'aide à l'investissement au quotidien 2022.

Dans le cadre du Ségur de la santé et du plan « France Relance », une aide à l'investissement, pour des projets apportant une amélioration concrète et rapide au quotidien des résidents et/ou des professionnels présents en EHPAD, a de nouveau été proposée par l'agence régionale de santé par le biais de la CNSA.

Le CCAS, pour son EHPAD, a sollicité un financement à hauteur de 106 085.22 euros pour les projets d'investissement suivants :

- L'accompagnement des soins des résidents (électrocardiogramme, chariots de soins, bladder scan...),

- La prévention des chutes et de la douleur,
- La qualité de vie au travail des professionnels (rails de transfert, motorisation des chariots...),
- L'aménagement de jardins thérapeutiques (achat de bancs adaptés...).

L'agence régionale de santé a validé ce plan d'aide à l'investissement au quotidien à hauteur de 106 074,60 euros.

Pour information, il est rappelé le montant accordé des investissements par site :

- Monconseil : 26 527.32 euros
- Trois Rivières : 24 512.87 euros
- Vallée du Cher : 30 269.46 euros
- Varennes de Loire : 24 764.95 euros

Il est donc proposé au conseil d'administration d'accepter la signature de cette convention pour bénéficier de ce plan d'aide à l'investissement.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration autorisent le Président ou son représentant à signer la convention relative au plan d'aide à l'investissement du quotidien 2022.

Délibération approuvée à l'unanimité.



Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI